

Image not found or type unknown



Reprise du logement par agence

Par **etincels**, le **31/08/2009** à **13:19**

Bonjour,
Un ami étudiant loue un appartement à une agence ,ayant été averti qu'il devait changer d'université il envoyé une lettre à l'agence disant qu'il devait partir ,mais avant la fin de l'année sa formation a été annulée et il a été obligé de rester sur place .Il a donc rapidement avant la fin de son bail (2mois avant) signalé qu'il ne quittait pas l'appartement par lettre recommandée.
N'ayant pas reçu l'accusé réception il m'a contacté et ensemble nous nous sommes rendus à l'agence et , ils nous ont répondu qu'ils avaient bien reçu la lettre notifiant le changement et ils nous l'ont montré.
Mon ami est donc parti tranquille en vacances .
Et la semaine dernière une de ses amies qui récupérait son courrier a trouvé une lettre de l'agence disant qu'il devait quitter l'appartement ???
Pouvez vous nous aider ?que doit il faire? son bail prenait fin le 27 août.La lettre envoyée par l'agence n'était pas recommandée.
MERCI